

Document:-  
**A/CN.4/SR.2205**

**Compte rendu analytique de la 2205e séance**

sujet:  
**Autre sujets**

Extrait de l'Annuaire de la Commission du droit international:-  
**1991, vol. I**

*Telechargé du site Internet de la Commission du Droit International  
(<http://www.un.org/law/french/ilc/index.htm>)*

# COMMISSION DU DROIT INTERNATIONAL

## COMPTES RENDUS ANALYTIQUES DES SÉANCES DE LA QUARANTE-TROISIÈME SESSION

*Tenue à Genève du 29 avril au 19 juillet 1991*

### 2205<sup>e</sup> SÉANCE

*Lundi 29 avril 1991, à 15 h 25*

*Président sortant : M. Jiuyong SHI*

*Président : M. Abdul G. KOROMA*

*Présents : le prince Ajibola, M. Al-Baharna, M. Bar-segov, M. Beesley, M. Calero Rodrigues, M. Graefrath, M. Hayes, M. Illueca, M. Jacovides, M. Mahiou, M. McCaffrey, M. Njenga, M. Ogiso, M. Pawlak, M. Pellet, M. Razafindralambo, M. Roucouнас, M. Sepúlveda Gutiérrez, M. Solari Tudela, M. Thiam, M. Tomuschat.*

#### Ouverture de la session

1. Le PRÉSIDENT SORTANT déclare ouverte la quarante-troisième session de la Commission du droit international et souhaite la bienvenue aux membres de la Commission.

#### Déclaration du Président sortant

2. Le PRÉSIDENT SORTANT a eu l'honneur de représenter la Commission à la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale, et de présenter à la Sixième Commission le rapport sur les travaux de la quarante-deuxième session de la Commission<sup>1</sup>. L'exposé qu'il a fait à cette occasion<sup>2</sup> lui a notamment permis de mettre en exergue les questions sur lesquelles la Commission tient plus particulièrement à recueillir les vues des gouvernements, et d'expliquer succinctement les projets d'articles adoptés à titre provisoire.

3. L'Assemblée générale a beaucoup apprécié le travail accompli au cours de la quarante-deuxième session de la

<sup>1</sup> Reproduit dans *Annuaire... 1990*, vol. II (2<sup>e</sup> partie), doc. A/45/10.

<sup>2</sup> *Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-cinquième session, Sixième Commission, 23<sup>e</sup> séance, par. 3 et suiv.*

Commission, notamment sur la question d'une éventuelle juridiction pénale internationale et sur le programme de travail à long terme de la CDI. Les nombreuses observations, idées et suggestions formulées par les délégations, et consignées dans les comptes rendus de la Sixième Commission et dans le résumé thématique établi par le secrétariat (A/CN.4/L.456), aideront sans doute la Commission à trouver aux problèmes complexes dont elle a à connaître des solutions pratiques, susceptibles de concilier les positions et les intérêts divergents, voire contradictoires, des États. Il semble toutefois que la Sixième Commission se soit inquiétée de l'état d'avancement des travaux de la CDI sur deux sujets : la responsabilité des États et la responsabilité internationale. Certaines délégations souhaiteraient qu'un rapport sur « l'état d'avancement de la question » soit présenté sur chacun de ces sujets, une suggestion que le Président sortant a promis de transmettre aux rapporteurs spéciaux intéressés.

4. En ce qui concerne les méthodes de travail de la Commission et le lien entre ses travaux juridiques et les décisions politiques prises par les gouvernements et par l'Assemblée générale, certaines délégations ont insisté sur l'importance d'une interaction étroite et judicieuse entre la Commission et son organe de tutelle. Les idées et propositions formulées à cet égard sont naturellement liées aux critiques, parfois très explicites, formulées par les délégations à propos de la longueur et de la parution tardive du rapport de la Commission, des sujets choisis, de l'efficacité et des résultats concrets des travaux, et elles sont à replacer dans le contexte des débats que la Sixième Commission consacre au rapport de la CDI. Faisant allusion à certaines de ces critiques, le Président sortant conclut que le Groupe de planification et la Commission elle-même devraient consacrer tout le temps nécessaire à un examen approfondi et à un bilan général du programme, des procédures et des méthodes de travail de la CDI, en tenant compte des vues exprimées par les délégations.

5. Au cours de la quarante-deuxième session, certains membres de la Commission, en raison de leurs divers engagements, n'ont accepté qu'avec réticence que les sessions annuelles de la CDI débutent dès la fin du mois d'avril. Le Président sortant a appelé l'attention de la Sixième Commission sur ce genre de difficultés, et a aussi abordé la question avec le Directeur de la Division des services de conférence de l'Office des Nations Unies à Genève. Celui-ci a fait valoir que la Commission risquait de ne pas bénéficier de services de conférence adé-

quats si la dernière semaine, capitale, de ses travaux coïncidait avec la dernière semaine de la session du Conseil économique et social. En outre, le calendrier des réunions qui se tiennent à Genève est particulièrement chargé en été, ce qui restreint considérablement la marge de manœuvre de la Division, surtout si l'on songe aux coupes sombres opérées dans ses ressources depuis 1990. Il semble donc que le report en mai du début des sessions de la CDI bute sur des obstacles d'ordre pratique, ce qui ne saurait toutefois empêcher la Commission de rechercher une solution acceptable pour tous ses membres.

6. Le Président sortant passe ensuite en revue les résolutions adoptées par l'Assemblée générale qui intéressent les travaux de la Commission. Dans sa résolution 45/41 du 28 novembre 1990, l'Assemblée a invité de nouveau la CDI à demander aux rapporteurs spéciaux d'assister aux sessions de l'Assemblée générale lorsque celle-ci examine les questions dont ils sont chargés, mais elle prie aussi la Commission de lui rendre compte des résultats de l'arrangement prévoyant deux semaines de travail intensif au sein du Comité de rédaction au début de la quarante-troisième session. Cependant, comme la Sixième Commission elle-même en convient, cet arrangement relève du fonctionnement interne de la Commission. Le Président sortant estime donc que, pour éviter tout nouveau malentendu, le rapport présenté à l'Assemblée générale devrait désormais faire l'impasse sur les considérations de cet ordre.

7. Dans sa résolution 45/43 de la même date, l'Assemblée s'est déclarée satisfaite des utiles consultations officieuses tenues durant sa quarante-cinquième session au sujet du projet d'articles relatif au statut du courrier diplomatique et de la valise diplomatique non accompagnée par un courrier diplomatique, ainsi que de la procédure à suivre ultérieurement pour faciliter l'adoption d'une décision généralement acceptable à cet égard. Ces consultations, qui portaient essentiellement sur les articles 17, 18 et 28, reprendront au cours de la quarante-sixième session de l'Assemblée.

8. La troisième résolution qui intéresse les travaux de la CDI est la résolution 45/40, adoptée également le 28 novembre 1990, relative à la Décennie des Nations Unies pour le droit international, qui contient en annexe le programme d'activités dont l'exécution commencera pendant la première partie de la Décennie (1990-1992). Le Président sortant se dit certain que le Groupe de planification, le Groupe de travail sur le programme de travail à long terme et la Commission elle-même apporteront leur pierre à cet édifice.

9. Dans le cadre de sa politique traditionnelle de collaboration avec les autres organismes juridiques intergouvernementaux, la Commission a été représentée par M. Calero Rodrigues à la session du Comité juridique interaméricain, tenue à Rio de Janeiro en août 1990, et par M. Pellet à la session du Comité européen de coopération juridique, qui a eu lieu à Strasbourg en décembre de la même année. Pour sa part, le Président sortant a assisté à la trentième session du Comité juridique consultatif africano-asiatique, tenue au Caire du 22 au 27 avril 1991, au cours de laquelle les débats ont suscité maintes idées intéressantes, dont une, sur le sujet des immunités

juridictionnelles des États et de leurs biens, mériterait une réflexion approfondie de la part de la Commission. Une délégation a en effet insisté sur le fait que, l'État et l'entreprise d'État constituant deux entités distinctes, le gel des biens de l'un ne devait pas signifier le gel des biens de l'autre. Le Président sortant signale enfin qu'il a participé à un colloque organisé à Genève, du 28 février au 2 mars 1991, sur le droit international, la maîtrise des armements et le désarmement<sup>3</sup>.

10. Le prince AJIBOLA rend hommage au Président sortant pour l'excellent travail qu'il a accompli durant son mandat et pour la qualité de ses interventions dans les différentes enceintes où il a représenté la Commission.

### Élection des membres du Bureau

11. Le PRÉSIDENT SORTANT, constatant que la désignation du président de la quarante-troisième session fait encore l'objet de négociations, propose de suspendre la séance pour de nouvelles consultations. Il précise que, pour cette session, la présidence revient en principe au groupe des États d'Afrique et la première vice-présidence au groupe des États d'Europe occidentale et autres États, les autres groupes régionaux devant se répartir les postes de second vice-président, de président du Comité de rédaction et de rapporteur.

*La séance est suspendue à 15 h 50; elle est reprise à 17 heures.*

*M. Koroma est élu président par acclamation.*

*M. Koroma prend la présidence.*

*M. Sepúlveda Gutiérrez est élu second vice-président par acclamation.*

*M. Pawlak est élu président du Comité de rédaction par acclamation.*

*M. Al-Baharna est élu rapporteur par acclamation.*

12. Le PRÉSIDENT remercie les membres de la Commission pour l'honneur qui lui est fait et annonce que le groupe des États d'Europe occidentale et autres États désignera ultérieurement son candidat au poste de premier vice-président.

### Adoption de l'ordre du jour (A/CN.4/434)

13. Le PRÉSIDENT invite la Commission à adopter l'ordre du jour provisoire (A/CN.4/434).

*L'ordre du jour (A/CN.4/434) est adopté.*

<sup>3</sup> Le rapport figure dans *The international law of arms control and disarmament. Proceedings of a Symposium, Geneva, 28 February-2 March 1991*, J. Dahlitz et D. Dicke, éd. (publication des Nations Unies, numéro de vente : GV.E.91.0.14).

## Organisation des travaux de la session

[Point 1 de l'ordre du jour]

14. M. NJENGA se réfère au paragraphe 11 de la résolution 45/41 de l'Assemblée générale aux termes duquel l'Assemblée

prend note [...] de l'intention exprimée par la Commission du droit international, au paragraphe 548 de son rapport, de prévoir deux semaines de travail intensif au sein de son Comité de rédaction au début de la quarante-troisième session de la Commission, et prie celle-ci de lui rendre compte des résultats de cet arrangement

et dit qu'il serait bon que la Commission débattenne en séance plénière de la façon dont le Comité de rédaction devra procéder.

15. À la suite d'un échange de vues auquel participent le prince AJIBOLA, M. PAWLAK (Président du Comité de rédaction) et M. NJENGA, M. CALERO RODRIGUES suggère de suspendre la séance afin de permettre au Président du Comité de rédaction de consulter les autres membres de la Commission sur la façon dont le Comité de rédaction devra mener ses travaux.

*La séance est suspendue à 17 h 20; elle est reprise à 18 heures.*

16. M. PAWLAK (Président du Comité de rédaction) annonce que les membres suivants de la Commission ont accepté de siéger au Comité de rédaction : M. Al-Baharna, M. Al-Khasawneh, M. Barsegov, M. Benouna, M. Calero Rodrigues, M. Eiriksson, M. Hayes, M. Koroma, M. McCaffrey, M. Ogiso, M. Pellet, M. Sreenivasa Rao, M. Razafindralambo, M. Sepúlveda Gutiérrez et M. Shi.

17. Rappelant ensuite que la Commission avait conclu à sa quarante-deuxième session que, pour atteindre les objectifs qu'elle s'était fixés, elle devrait prévoir au début de la session en cours deux semaines de travail intensif au sein du Comité de rédaction, M. Pawlak propose que tous les membres de la Commission présents à Genève participent aux séances du Comité de rédaction pendant ces deux semaines.

*Il en est ainsi décidé.*

18. Le PRÉSIDENT précise que, du mardi 30 avril au vendredi 3 mai, le Comité de rédaction siégera le matin et l'après-midi, et que la Commission se réunira en séance plénière le vendredi 3 mai à 10 heures pour être informée de l'avancement de ces travaux.

19. M. THIAM demande des précisions sur l'organisation des travaux du Comité de rédaction. Il voudrait savoir notamment à quels sujets seront consacrées les séances du matin et celles de l'après-midi.

20. Le PRÉSIDENT rappelle que la Commission avait décidé à la session précédente que le Comité de rédaction commencerait par examiner le projet d'articles sur les immunités juridictionnelles et passerait à un autre sujet lorsque ses travaux sur cette question prioritaire seraient suffisamment avancés.

21. Après un échange de vues auquel participent M. THIAM, M. NJENGA et M. CALERO RODRIGUES,

M. PAWLAK, appuyé par M. MAHIOU, propose que, pour utiliser au mieux le temps dont il dispose, le Comité de rédaction se concentre pendant la première semaine sur le projet d'articles relatif aux immunités juridictionnelles, dont la Commission souhaite achever l'examen en deuxième lecture à la session en cours, puis, selon l'état des travaux et le rythme auquel ils progressent, consacre quelques séances, pendant la deuxième semaine, à la question du projet de code des crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité ou à celle du droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation, avant de revenir sur la question des immunités juridictionnelles.

22. Le PRÉSIDENT dit que, sauf objection, il considérera que la Commission adopte la proposition de M. Pawlak.

*Il en est ainsi décidé.*

*La séance est levée à 18 h 15.*

## 2206<sup>e</sup> SÉANCE

*Vendredi 3 mai 1991, à 10 heures*

*Président : M. Abdul G. KOROMA*

*Présents : M. Al-Baharna, M. Barsegov, M. Beesley, M. Calero Rodrigues, M. Eiriksson, M. Graefrath, M. Hayes, M. Illueca, M. Jacovides, M. Mahiou, M. Njenga, M. Ogiso, M. Pawlak, M. Pellet, M. Razafindralambo, M. Roucouas, M. Sepúlveda Gutiérrez, M. Shi, M. Solari Tudela, M. Thiam, M. Tomuschat.*

### Élection des membres du Bureau (*fin*)

1. Le PRÉSIDENT rappelle que, lors de la séance précédente, l'élection du premier vice-président a été reportée.

*M. Beesley est élu premier vice-président par acclamation.*

*La séance est suspendue à 10 h 5; elle est reprise à 10 h 30.*

### Rapport du Président du Comité de rédaction sur l'état d'avancement des travaux

2. M. PAWLAK (Président du Comité de rédaction) a le plaisir d'informer la Commission que le Comité de rédaction, qui s'est vu confier une tâche particulièrement importante à la session en cours, a déjà progressé dans ses travaux, grâce au dévouement et au sens des respon-